

**L'an deux mil vingt, le 18 septembre 2020, le Conseil municipal de Tortequesne, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente.
Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de**

Tous les membres en exercice étaient présents,
à l'exception de M. ALBAIN Cédric, M. MARTEAUX Fabrice et M. DOMONT Xavier

M. LEMAIRE Bruno a été nommé secrétaire de séance

3091 Tarifs restauration scolaire/Repas Adultes

M. Le Maire informe le Conseil qu'il convient de revoir les tarifs de la restauration Scolaire/repas adultes pour l'année scolaire 2020/2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire et les repas adultes tels qu'ils sont annexés à compter du 21/09/2020

3092 Organisation de la restauration scolaire 2019/2020

M. le Maire rappelle au Conseil que l'organisation de la cantine a été confiée à l'Association Multiloisirs Intercommunale de Gouy sous Bellonne depuis avril 2017 par délibération 1962/2017.

Il fait également part du bon fonctionnement de ce temps périscolaire et donne connaissance de la convention, du budget prévisionnel et de la tarification des familles pour la période de septembre 2020 à juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le renouvellement de partenariat avec l'Association Multiloisirs intercommunale pour l'organisation de la restauration scolaire de septembre 2020 à juillet 2021.
- **AUTORISE** la signature de la convention de partenariat
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents pour un partenariat avec la Caisse d'Allocations familiales.

3093 Admission en non-valeur

Par courrier du 17/09/2020, Mme la trésorière demande la non-valeur de la cote impayée de Mme LEBEL Nelly d'une valeur de 1 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADMET** en non-valeur la cote impayée :

T.157/2019 Mme LEBEL Nelly d'une valeur de 1 €

3094 Admission en non-valeur

Par courrier du 17/09/2020, Mme la trésorière demande la non-valeur de la cote impayée de M. BRIESMALIN Sébastien d'une valeur de 2 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ADMET** en non-valeur la cote impayée :

T.228/2019 M. BRIESMALIN Sébastien d'une valeur de 2 €

3095 Centre aéré 2020

M. Le Maire rend compte de la réunion de préparation du centre aéré 2020 organisée en collaboration avec les communes d'Hamel et Bugnicourt et géré par la commune d'Hamel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la participation communale au centre aéré 2020, fixée à 50 €/semaine/enfant inscrit à la session de juillet 2020

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65734 du BP 2020

3096 Evolution Vidéosurveillance Mairie

M. Le Maire rappelle les projets du Conseil en matière de sécurité. Il propose de continuer à faire évoluer le système de vidéosurveillance installé en mairie en installant deux caméras supplémentaires (rue de bellonne, rue de Sailly) et en modifiant l'enregistreur de 4 voies à 8 voies.

Il fait part de la consultation qu'il a menée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'évolution du système de vidéosurveillance actuel.

- **VALIDE** les devis de la Société Sécurité Alarme pour un montant total de 2 858 € HT – 3 429,60 € TTC

3097 Vente de la parcelle cadastrée ZC 111/ZC 249

M. le Maire rappelle au Conseil la décision de céder la parcelle ZC 111/ZC 249 de 1 182 m2.

Il fait part de l'estimation de la valeur vénale de cette parcelle par le service des domaines.

Il fait part des deux offres qu'il a reçues pour ce terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée ZC 111/ZC 249 de 1 182 m2 pour un montant de 55 000 € à MMme DUPUIS Mickaël et Johanna

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes authentiques à intervenir auprès de l'Agence Square habitat de Biache St Vaast et de l'étude notariale Buldeel/D'Argoeuvres de Vitry en Artois

- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Camping-Car park

M.Zawadzki Julien expose ce qui est ressorti de la réunion avec les représentants Camping Car Park (réseau d'aires d'étapes et d'aires de services).

Par rapport à l'investissement de départ et vu la faible fréquentation de camping-caristes durant ces quelques années il est difficile de croire que ce projet serait rentable.

Le dossier est donc abandonné.

Commission Espaces Verts

Mme Renard Marie Pierre présente le devis de M. DEHAESE pour le fleurissement du village, celui-ci comprend la fourniture des fleurs et la main d'œuvre pour la mise en place.

Le Conseil est surpris du prix de la main d'œuvre et souhaite que Mme RENARD fasse d'autres devis.

Maisons fleuries : Le jury intercommunal n'ayant pas pu se réunir à cause de la crise sanitaire, un jury restreint a parcouru le village pour sélectionner les façades et jardins les plus remarquables. A titre d'encouragement les quinze premières habitations seront récompensées par des bons d'achat.

Commission Sécurité

M. Lemaire Bruno fait part que les panneaux de signalisation et les jardinières ont été commandés et que la mise en place des chicanes Résidence André Martin sera réalisée début octobre.

Pour le projet des feux rue de Douai/rue du 8 Mai, le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police et de l'OSMOC a été envoyé et réceptionné par le Département.

Association

M. Reymbaut Jean Pierre informe le Conseil que l'Association de la FNACA ayant perdu beaucoup de ses membres et que pour qu'elle ne disparaisse pas complètement elle devient une association patriotique baptisée : Tortequesne Souvenir et Mémoire et que l'objet de cette association aura pour thème l'organisation des cérémonies patriotiques en partenariat avec la Commune et l'accompagnement des anciens combattants de la FNACA dans les démarches administratives de leur fédération.